

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE DE LA REUNION (28 membres) (situation au 29 janvier 2018)

**PRESIDENTE : Michèle ANDRE**

élue parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur le 9 décembre 2013

### Participants avec voix délibérative

#### 14 membres élus

Mandat : 5 ans sauf pour les représentants des usagers : 2 ans

#### 14 membres désignés

Mandat : 5 ans

### Invités permanents (voix consultative)

#### Représentants des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'école et des usagers qui en bénéficient

##### Collège des PR (2)

Yvon ROLLAND  
Nathalie WALLIAN

##### Collège des MCF (2)

Chloé BOURMAUD  
Jean SIMON

##### Collège des autres enseignants (2)

Pascale  
BLANCHET  
Didier NICOLAS

##### Collège des personnels de l'EN (2)

Etienne FLOCHON  
AMOURDOM-  
MARIAYE Catherine

##### Collège des autres personnels (2)

Lilian COUPAMA  
Larissa VIDOT

##### Collège des usagers (Etudiants) (4) Titulaire / suppléant

ARIBAUD Guillaume (tit) / TURPIN Raphaël (Sup)  
RACHEDI Laure(tit) / ALONSO ALVAREZ Eve (Sup)  
MEZINO Alice Kimberly (Tit) / HOARAU Henri (Sup)  
GRONDIN Anthony (Tit) / PALAMA Mailys (Sup)

#### 3 représentants de l'établissement dont relève l'école (Université de La Réunion)

Jean-Pierre CHABRIAT (FST)  
Jean-Michel JAUZE (FLSH)  
Dominique MORAU (FSHE)

#### 11 personnalités extérieures

##### 2 représentants des collectivités territoriales

Nathalie BASSIRE, représentant la Région  
David BIALECKI, représentant le Département

##### 6 personnalités désignées par le recteur

Michèle ANDRE, vice-présidente du CESER  
Dominique DELEAU, IEN  
Suzette PAYET, IEN  
Jean-François SALLES, IA-DAASEN  
Pascal SCHRAPPFFER, IA-IPR  
Jean-Pierre VIAL, directeur acad. Réseau Canopé

##### 3 personnalités désignées par les membres du conseil d'école (le 02.12.13)

- Brigitte ADAME, Ville de St-Denis, déléguée DPEG  
- Céline CORRE, retraitée de l'Education nationale  
- Brigitte HARGUINDEGUY, DAC OI

le directeur de l'ESPE (s'il n'est pas élu)

les directeurs adjoints (s'ils ne sont pas élus)

la responsable administrative

le recteur d'académie ou son représentant

le président de l'université ou son représentant

toute personne dont l'avis peut paraître utile.